

Arrêté N° 2019_01110_VDM

SDI - ARRÊTÉ PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ N°2019_00930_VDM EN DATE DU 15 MARS 2019 PORTANT SUR L'INTERDICTION D'OCCUPER L'IMMEUBLE SIS 67, RUE LEVAT - 13003 MARSEILLE

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2212-4,
Vu l'arrêté n°2019_00930_VDM du 15 mars 2019, portant l'interdiction d'occuper l'immeuble sis 67, rue Levat – 13003 MARSEILLE,

Vu le rapport établi le 28 mars 2019 par Monsieur Philippe LEDOUX, expert mandaté par le Tribunal Administratif de Marseille,

Considérant que dans le rapport susvisé, l'état de péril grave et imminent de l'immeuble n'est pas reconnu,

ARRETONS

Article 1 L'arrêté sus visé n°2019_00930_VDM en date du 15 mars 2019 est abrogé.

Article 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Préfet de Région et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Julien RUAS

Monsieur l'Adjoint délégué au Bataillon de
Marins-Pompiers et à la Prévention et la
Gestion des Risques Urbains

Signé le : 2 avril 2019